

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 1

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la délibération : 18/07/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURÉ, ARRUE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, GLEYES
ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

Ont été excusés : Madame Isabelle DICCIANI.

Ont donné procuration : Madame Anne-Lise CAMUS à Madame Bernadette FAURÉ.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-63 Délibération autorisant la création de deux emplois non permanents, compte tenu d'un
accroissement temporaire d'activité

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité à savoir compléter le temps partiel d'un adjoint administratif pour des missions d'agent d'accueil et d'état civil, sur un
service de 7 heures hebdomadaires pour une période d'un an allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 inclus ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité à savoir compléter le temps partiel de la DGS pour des missions d'agent administratif polyvalent, sur un service de 7
heures hebdomadaires et pour une période d'un an allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 inclus ;

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

Article 1^{er} . La création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil au grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié
à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

Article 2 La création d'un emploi non permanent d'agent administratif polyvalent au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet
2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

18
0
0VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/07/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLa Maire,
Marion RIVOIRE